

**PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES**

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité - Travail - Progrès

Rectificatif n° 96- 84 DU 12 FEVRIER 1996
au décret n° 95-84 du 14 Avril 1995 portant
institution d'un carnet spécial de pèlerinage
à LA MECQUE.

A u l i e u d e :

ARTICLE PREMIER : Il est institué un carnet spécial de pèlerinage à LA
MECQUE.

L i r e :

ARTICLE PREMIER : Il est institué un passeport spécial de pèlerinage à LA
MECQUE.

Les reste sans changement.

Fait à Brazzaville, le 12 FEVRIER 1996

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,
Le Ministre d'Etat, Ministre de
l'Intérieur, chargé de la sécurité
et du Développement urbain,

Général Jacques Joachim VHOMBY-OPANGO.

Colonel Philippe BIKINKITA.